# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES SENIORS Saison 2018/2019

## 1 - Dispositions communes

Les dispositions générales du Championnat de France par équipes (chapitre 2 titres I et II des Règlements Sportifs de la FFTT) sont applicables au Championnat Départemental par équipes seniors, avec les compléments suivants :

## ■ Engagements des équipes

Les associations qualifiées pour un échelon doivent à la date fixée par la Commission Sportive Départementale confirmer leur participation. En cas de non-confirmation de l'engagement, l'équipe concernée est retirée de la compétition avec les conséquences qui en découlent.

Une association peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires par rapport à la saison précédente pour la 1ère phase. Cette (ces) équipe(s) seront obligatoirement inscrites dans la dernière division départementale.

Une association peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2<sup>ème</sup> phase dans la dernière division, à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe de l'association pendant la 1<sup>ère</sup> phase.

Si un club déclare une équipe forfait après les engagements des équipes mais avant la 1<sup>ère</sup> Journée, l'équipe n'est pas considérée forfait général, mais la caution est gardée et si l'équipe de numéro supérieur est dans la division juste en-dessous, elle ne peut pas monter avant 2 phases (Article 14-2 Règlements Fédéraux).

Lorsqu'un club demande la descente d'une de ses équipes, le reclassement de cette équipe dans une division inférieure est du ressort de la commission sportive. En aucun cas, ce reclassement ne doit entrainer la descente supplémentaire d'une équipe maintenue après le classement intégral.

Si l'équipe est reclassée dans la division immédiatement inférieure, elle ne pourra accéder à la division supérieure qu'après 2 phases. Si l'équipe est reclassée 2 divisions en-dessous (ou plus), elle pourra accéder à la division supérieure à la fin de la phase.

### Transmission des résultats

Les résultats (score de la rencontre et détail des parties) doivent être saisis sur SPID par le club recevant au plus tard le mardi soir suivant la rencontre.

Les clubs peuvent utiliser GIRPE pour la gestion de leurs rencontres et la remontée des résultats dans SPID.

Un exemplaire de la feuille de rencontre doit être envoyé au responsable de la division dans les délais suivants :

par courrier, le lundi au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) pour les rencontres se déroulant le vendredi et le samedi

ou par scan de la feuille et envoi par mail, le mardi au plus tard.

Les clubs utilisant GIRPE pour la remontée des résultats sont dispensés d'envoi de leur feuille de rencontre.

Tout manquement à ces règles de transmission des résultats sera sanctionné d'une amende dont le montant est déterminé chaque année par la Commission Sportive. Le montant de l'amende pour le 1<sup>er</sup> manquement aux règles de saisi des résultats et d'envoi des résultats est fixé à *5 Euros*, et à *10 Euros* par manquement à partir du 2<sup>ème</sup> pour la saison 2018-2019

#### Brûlage

Dérogation aux règles générales du brûlage applicable pour le championnat départemental : Lorsqu'une association est représentée par 2 équipes dans une même poule, un joueur peut jouer dans l'une ou l'autre équipe tant qu'il n'a pas disputé 2 rencontres, consécutives ou non, au titre de la même équipe. Lorsque le joueur a disputé 2 rencontres au titre d'une équipe, il ne

peut plus jouer avec l'autre équipe, même si elle est de numéro inférieur, tant que les deux équipes sont dans la même poule.

## ■ Modification de date, d'horaire ou de salle

Toutes les dates portées au calendrier sont impératives. Toutefois les avancements de dates, modifications d'horaire (sans changement de date) et changements de salle sont autorisés. La demande de modification sera faite sur SPID-Mon Club par le club qui la demande. L'accord du club adverse se fera obligatoirement sur SPID-Mon Club, et la validation de la demande de modification sera signifiée par le responsable du championnat concerné via SPID. Les reports de rencontre sont exceptionnels et du seul ressort de la Commission Sportive Départementale. Tout report de rencontre sans l'accord de la CSD sera sanctionné. En cas de report de rencontre accepté par la Commission Sportive, la rencontre devra obligatoirement être jouée dans la semaine suivant la date officielle initialement prévue. Si les

deux équipes ne peuvent se mettre d'accord sur le lieu, la date ou l'horaire pour disputer la

rencontre, le responsable du championnat imposera ces éléments aux équipes.

## Réserves et réclamations

Elles doivent être inscrites au verso du 1<sup>er</sup> feuillet de la feuille de rencontre et signées par les capitaines des deux équipes en présence. Elles doivent être confirmées dans les 3 jours par courrier adressé à la Commission Sportive Départementale qui statuera. Les réserves ou réclamations non confirmées par courrier dans les délais prévus seront classées sans suite.

## Rencontre interrompue

Une rencontre de championnat par équipes est considérée comme interrompue lorsque les parties ont été arrêtées plus de 60 minutes consécutives, les raisons de l'arrêt étant laissées à l'appréciation de la commission sportive compétente. Plusieurs cas peuvent se présenter et doivent être réglés comme suit :

- a) l'une des deux équipes a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles : le score est considéré comme acquis au moment de l'interruption ;
- b) aucune des deux équipes n'a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles :
- · le nombre de parties disputées est supérieur à la moitié du nombre des parties possibles : le score est considéré comme acquis au moment de l'interruption ;
- · le nombre de parties disputées est égal ou inférieur à la moitié du nombre des parties possibles : la rencontre sera rejouée intégralement dans la salle de la même association. Une rencontre à rejouer ne peut l'être qu'avec les joueurs qualifiés à la date fixée pour la première rencontre.

# 2 - Règles applicables à toutes les divisions

■ Nombre de phases

2 phases avec montées et descentes à l'issue de la 1ère phase et de la 2ème phase

■ Arrêt de la rencontre

Dans toutes les divisions et à tous les niveaux, la totalité des parties est disputée.

Le nombre total de parties est de 18 dont 2 doubles et 14 simples.

NB : Seules les feuilles de match à 18 points seront acceptées.

■ Participation des féminines

La participation des féminines est autorisée sans limite de nombre.

Equipe incomplète

Une équipe est incomplète soit lorsqu'un joueur est brulé, soit lorsqu'il est absent. Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties. A l'échelon départemental, possibilité de jouer avec un joueur absent sans sanction financière ni sportive.

■ Nombre d'équipes d'un même club par poule

Il peut y avoir au maximum 2 équipes du même club dans une poule. Dans ce cas, les deux équipes sont placées de façon à se rencontrer au premier tour.

Journées des titres

Pour décerner les titres de Champions Départementaux dans chaque division à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase, la Commission Sportive Départementale organise une journée des Titres dont elle fixe chaque année les dates, lieux, horaires et modalités d'organisation. Toutes les rencontres jouées pour l'attribution des titres sont disputées au « score acquis » (arrêt de la rencontre dès qu'une équipe a gagné la moitié des parties à disputer + 1)

Balles

Les balles sont obligatoirement de type « plastique ».

# 3 - Règles applicables à chaque division

## 3a- Départementale 1 Messieurs

Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat départemental 1, les associations, dont l'effectif le permet, doivent disposer de licencié(s) jeunes (catégories poussins à juniors) disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes (Interclubs Jeunes), ou participant au minimum à 4 reprises à des épreuves départementales individuelles de leur catégorie (Tournois « Découverte », Critérium Fédéral, Finales Départementales Jeunes, Circuit des Jeunes, Titres Départementaux Individuels). Le non-respect de ces conditions de participation entrainera une amende correspondant au montant de la caution de la ou des équipes engagées dans cette division.

Formule de la compétition

Equipes de 4 joueurs ou joueuses. Les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30.

■ Composition de la division :

16 équipes en 2 poules de 8.

La division est composée de l'équipe ou des équipes descendant du championnat Régional, des 3 équipes accédant de D2 de la phase précédente, puis ensuite des équipes de D1 classées à partir de la 2<sup>ème</sup> place dans l'ordre du classement jusqu'à avoir un total de 16 équipes.

■ Montées-descentes

A l'issue de chaque phase, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque poule de D1 accèdera à la Régionale.

En cas d'impossibilité ou de refus de cette équipe, la montée est proposée au 2ème.

Les descentes sont fonction des descentes du niveau supérieur et des montées du niveau inférieur. Les équipes classées dernières de poules, quel que soit le nombre d'équipes engagées, seront obligatoirement rétrogradées.

#### Attribution des titres

Les équipes classées premières de chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontrent pour le titre de champion de l'Orne de D1 lors de la journée des Titres.

## **3b- Départementale 2 Messieurs**

## Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat départemental 2, les associations, dont l'effectif le permet, doivent disposer de licencié(s) jeunes (catégories poussins à juniors) disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes (Interclubs Jeunes), ou participant au minimum à 4 reprises à des épreuves départementales individuelles de leur catégorie (Tournois « Découverte », Critérium Fédéral, Finales Départementales Jeunes, Circuit des Jeunes, Titres Départementaux Individuels). Le non respect de ces conditions de participation entrainera une amende correspondant au montant de la caution de la ou des équipes engagées dans cette division.

## Formule de la compétition

Equipes de 4 joueurs ou joueuses. Les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30.

Composition de la division : 3 poules de 8 équipes.

## Montées-descentes

A l'issue de chaque phase, les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chaque poule accèdent à la Départementale 1. En cas d'impossibilité ou de refus d'une de ces équipes, la montée est proposée au 2<sup>ème</sup>.

Les descentes sont fonction des descentes du niveau supérieur et des montées du niveau inférieur. Les équipes classées dernières de poules, quel que soit le nombre d'équipes engagées, seront obligatoirement rétrogradées.

## Attribution des titres

Les équipes classées premières de chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontrent pour le titre de champion de l'Orne de D2 lors de la journée des Titres.

### 3c- Départementale 3 Messieurs

### Formule de la compétition

Equipes de 4 joueurs ou joueuses. Les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30.

Composition de la division

5 poules de 8 équipes.

#### ■ Montées-descentes

A l'issue de chaque phase, les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chaque poule accèdent à la Départementale 2. En cas d'impossibilité ou de refus d'une de ces équipes, la montée est proposée au 2<sup>ème</sup>.

Les descentes sont fonction des descentes du niveau supérieur et des montées du niveau inférieur. Les équipes classées dernières de poules, quel que soit le nombre d'équipes engagées, seront obligatoirement rétrogradées.

#### Attribution des titres

Les équipes classées premières de chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontrent pour le titre de champion de l'Orne de D3 lors des journées des Titres.

### 3d- Départementale 4 Messieurs

## ■ Formule de la compétition

Equipes de 4 joueurs ou joueuses. Les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30.

## Composition de la division

La division est composée d'un nombre de poules fonction du nombre d'équipes engagées. Les poules sont composées de 6, 7 ou 8 équipes.

Montées-descentes

A l'issue de chaque phase, les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chaque poule accèdent à la Départementale 3. En cas d'impossibilité ou de refus d'une de ces équipes, la montée est proposée au 2<sup>ème</sup>.

Cette division étant le premier niveau départemental, il n'y a donc pas de descente.

## Attribution des titres

Les équipes classées premières de chaque poule à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase se rencontrent pour le titre de champion de l'Orne de D4 lors des journées des Titres